

TABLEAU OBLIGATIONS STATUT EQUIPES DE JEUNES PAR DIVISION SAISON 2017/2018
(VALIDE PAR LE COMITE DIRECTEUR EN DATE DU LUNDI 21 AOUT 2017)

	OBLIGATION STATUT EQUIPES DE JEUNES
DEPARTEMENTAL 1	1 équipe à 11 avec dérogation 1 équipe à 8 l'année de l'accession
DEPARTEMENTAL 2	1 équipe à 8 ou 11 avec dérogation 1 équipe U7 ou U9 l'année de l'accession.
DEPARTEMENTAL 3	1 équipe U7, U9 ou à 8 ou 11 avec dérogation aucune obligation l'année de l'accession.
DEPARTEMENTAL 4	Aucune obligation

Catégories U7 et U9 : participation au minimum à 8 plateaux dans la saison avec un minimum de 5 licenciés.

Les équipes U18 et U15 Féminines sont prises en compte comme une équipe à 11 garçons.

RAPPEL :

Les ententes sont prises en compte sur les catégories jeunes à 11 à condition qu'il y ait un minimum de 14 licenciés sur 2 catégories à 11 (par club).

Les ententes en football animation ne sont pas prises en compte.

L'équipe doit débiter et terminer le championnat

